

Édito

RENTRÉE 2025 : ACTIONS ET GRÈVES AU PLUS VITE, DANS L'UNITÉ, POUR NOS SALAIRES, NOS MÉTIERS, NOS RETRAITES

Acette rentrée, les instances du SNES-FSU et les intersyndicales poseront très vite le cadre de la mobilisation à venir. Elle doit être à la hauteur des enjeux pour le service public d'éducation et les salaires.

François Bayrou engage la responsabilité de son gouvernement le 8 septembre plutôt que d'envisager de revoir les propositions inacceptables sur le budget 2026. Le point d'indice toujours gelé, l'absence de revalorisation catégorielle, le gel des prestations sociales et des pensions de retraite, conjugués à une inflation d'au moins 1,4%, entraîneront une nouvelle baisse du pouvoir d'achat pour les personnels de l'Éducation Nationale.

Les services publics seront encore victimes de l'austérité budgétaire avec la suppression de 3000 emplois publics dès 2026 et le non-renouvellement d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite à partir de 2027. L'éducation fera les frais de cette politique dans le contexte de baisse démographique alors que le taux d'encadrement est bien loin des besoins. Les personnels sont sur-sollicités, épuisés et la suppression de deux jours fériés, nouveau signe que le gouvernement fait des choix budgétaires qui protègent les plus riches, ne passe pas.

Aucune catégorie n'est épargnée par les difficultés professionnelles. Les professeur-es, en collège comme en lycée, face à des effectifs pléthoriques, continuent à être confronté-es à des

réformes successives qui vont contre les valeurs et le projet du SNES-FSU : obstination à maintenir envers et contre tout le « choc des savoirs » en 6^{ème} et 5^{ème}, pressions pour normer les enseignements et attaques contre la liberté pédagogique. Dans les vies scolaires, les CPE et les AED devront mettre en œuvre le dispositif « portable en pause » dans les collèges, continuer, avec des moyens insuffisants, à accompagner au mieux l'ensemble des élèves. Le rôle des PsyEN est à nouveau mis en question par la création d'une certification en orientation qui serait financée par « la rationalisation de l'implantation des CIO ». Le début du déploiement des PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité) dans notre académie mettra davantage en tension l'école inclusive. En transférant au niveau local l'évaluation et la définition des besoins des élèves en situation de handicap, ce seront moins d'heures d'accompagnement et une nouvelle rationalisation des services pour les AESH. Dans ce contexte complexe, même si les concours n'ont pas fait le plein, beaucoup de collègues stagiaires rejoindront à la rentrée les établissements de l'académie. Il est important de les accueillir, de les accompagner professionnellement et syndicalement, de même que les non-titulaires, les AED, les AESH.

Plus que jamais à cette rentrée, des heures d'information syndicale doivent faire rapidement le point sur les personnels manquant, sur les difficultés

PASSE UN EXEMPLAIRE
À UN·E COLLÈGUE
NON SYNDIQUÉ·E



dans les établissements, sur l'état d'esprit des collègues. Avec des retours vers les sections départementales ou académique, elles contribueront à construire la mobilisation nécessaire à l'établissement du rapport de force. La section académique du SNES-FSU appelle d'ores et déjà à se mettre en grève et à participer aux rassemblements organisés le 10 septembre.

**Pour un autre budget,
pour un gouvernement
qui défende les services
publics et l'éducation,
pour nos salaires, nos mé-
tiers, nos retraites, en
grève et dans l'action avec
le SNES-FSU !**

Bordeaux, le 26 août 2025

Sonia MELJAC

*Secrétaire générale du SNES-FSU section
académique de Bordeaux*

Sommaire

ÉDITO - P.1

UNE QUESTION ? JE CONTACTE LE SNES ! - P.2

QUE FONT LES ÉLU·ES DU SNES-FSU ? COMMENT
ÊTES-VOUS REPRÉSENTÉ·ES ? - P.4

FORMATION SYNDICALE 2025-2026 (AFFICHE)

Tous les personnels

Obligations réglementaires de service

- respect des missions
- emploi du temps
- ventilation de service
- compléments de service

Situation personnelle

- questions de santé
- retraite
- respect des droits
- paie
- mise en cause professionnelle

Confrontation à des situations de violence

- de la part de la hiérarchie
- entre personnels
- de la part d'élèves
- Violence, Discrimination, Harcèlement, Agissements Sexistes (VDHAS)

La vie de l'établissement

- questions sur le fonctionnement
- signalement de dysfonctionnements

**UNE QUESTION ?
JE CONTACTE
LE SNES !**

**PERMANENCE
GÉNÉRALE**

@ permanence@bordeaux.snes.edu

📞 Du lundi au vendredi de 14h à 17h
Tél. 05.57.81.62.40

📍 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux

🌐 <https://bordeaux.snes.edu/>



Titulaires

Adhérer au
SNES-FSU



Toutes les opérations liées à la carrière

- rendez-vous de carrière et recours possibles
- promotion
- classement ou reclassement
- titularisation
- liste d'aptitude

La mobilité inter ou intra

- conseils pour la liste de vœux
- vérification du barème
- résultats
- recours

Situation personnelle

- affectation des TZR
- temps partiel
- aménagements de service et postes adaptés

SECTIONS DÉPARTEMENTALES

SNES-FSU DORDOGNE

snes24@bordeaux.snes.edu
Tél. 06.12.51.76.70

SNES-FSU GIRONDE

s2gironde@bordeaux.snes.edu
Tél. 05.57.81.62.44

SNES-FSU LANDES

snes40@bordeaux.snes.edu
Tél. 06.12.51.76.53

SNES-FSU LOT ET GARONNE

snes47@bordeaux.snes.edu
Tél. 06.12.51.76.60

SNES-FSU PYRÉNÉES ATLANTIQUES

snes64@bordeaux.snes.edu
Tél. 06.85.34.15.07

Non-titulaires, AED, AESH, stagiaires

- questions sur le contrat
- questions sur la cdisation, l'affectation
- questions sur les missions
- passer les concours de l'EN
- l'année de stage

QUE FONT LES ÉLU·ES DU SNES-FSU ? COMMENT ÊTES-VOUS REPRÉSENTÉ·ES ?



Tous les quatre ans, vous éliez vos représentant·es lors des élections professionnelles. Pendant la durée de leur mandat, vos élu·es siègent dans différentes instances départementales et académiques avec l'administration et participent à de nombreux groupes de travail, pour défendre conditions d'exercice du métier carrières, et porter votre parole.

Des Comités Sociaux d'Administration (CSA) ont lieu dans les DSDEN et au Rectorat.

Dans les départements, examen des structures des établissements (ouvertures et fermetures de classes), des DHG, des créations et suppressions de postes.

Au Rectorat :

- examen des lignes directrices de gestion pour les mutations, les promotions ;
- ouvertures et fermetures de spécialités, options, dispositifs ULIS et UPE2A ;
- carte des langues, des formations technologiques et professionnelles ;
- répartition des moyens des personnels d'éducation, de surveillance, de documentation, des DDFPT ;
- plan académique de formation continue et nombreux bilans (orientation et affectation des élèves, formation continue, action culturelle, relations internationales, numérique éducatif) ;
- au-delà du champ du SNES, créations et suppressions de postes des personnels administratifs et de gestion, santé sociaux, de laboratoire, de direction.

Pour vous représenter et vous défendre au mieux, les élu·es du SNES-FSU ont besoin de toutes les informations relatives aux points ci-dessus, et à votre quotidien de travail, de santé, aux difficultés diverses que vous rencontrez, individuellement ou collectivement, dans les établissements.

Vous avez besoin du SNES-FSU, le SNES-FSU a besoin de vous : prenez contact avec la section académique ou votre section départementale, renouvelez ou prenez votre adhésion au SNES-FSU.

Des commissions paritaires

permettent de défendre les recours portés par les personnels titulaires qui contestent l'évaluation finale de leur rendez-vous de carrière. Les commissions consultatives paritaires appuient les situations de l'ensemble des non-titulaires : enseignant·es, CPE, PsyEN, AED, AESH. En commission disciplinaire, les élu·es défendent les dossiers de collègues titulaires mis·es en cause par l'administration.

Les Formations Spécialisées Santé Sécurité Conditions de Travail

(F3SCT, ancien CHSCT) se tiennent également dans les départements et au Rectorat. Elles peuvent effectuer des visites dans des établissements. Les élu·es des départements examinent et soutiennent les fiches des registres SST déposées par les personnels. Au niveau académique, les élu·es travaillent à améliorer les conditions de travail à travers l'étude de bilans (visites de l'Inspection Santé Sécurité au Travail, faits de violence dans l'académie, protection fonctionnelle, stop disci, questionnaire QVCT) et par des propositions pour améliorer la protection des personnels (charte pronote, fonctionnement de l'application pour la saisie des fiches RSST, colibris...).

Les élu·es en conseil médical

siègent dans les départements pour défendre les situations de collègues dont les problématiques de santé importantes nécessitent de statuer sur l'imputabilité au service et l'allocation temporaire d'invalidité, ou sur une mise à la retraite pour invalidité.

À qui s'adresser

